



## **SVRB**

### **Projet de développement d'activité de regroupement de bois dangereux Lerrain (88)**

#### **CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES Installation Classée pour la Protection de l'Environnement**

*VI (version initiale) – Décembre 2024*

# SOMMAIRE

<b>I Capacités techniques .....</b>	<b>4</b>
1.1 Présentation de l'exploitant.....	4
1.2 Organigramme .....	4
1.3 Exploitation-entretien .....	4
1.3.1 Effectifs.....	4
1.3.2 Rythme d'activité.....	4
1.3.3 Consignes d'exploitation .....	5
1.3.4 Surveillance de l'exploitation.....	5
1.3.5 Formation du personnel.....	5
1.3.6 Entraînement des poussières et de boue – Propreté de l'installation .....	5
1.4 Equipements et utilités.....	5
1.4.1 Matériel utilisé.....	5
1.5 Gestion des rejets.....	6
1.5.1 Points de rejet.....	6
1.5.2 Gestion des effluents.....	7
1.6 Consommation d'eau .....	7
1.7 Incendie.....	7
1.7.1 Localisation des risques .....	7
1.7.2 Comportement au feu .....	9
1.7.3 Moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie .....	9
1.7.4 Rétentions et isolement du site.....	10
1.8 Odeurs .....	10
1.9 Bruit et vibrations .....	10
<b>2 Capacités financières .....</b>	<b>11</b>

**FIGURES**

Figure 1 : Plan de localisation des risques ..... 8

**TABLEAUX**

Tableau 1 : Gestion des rejets..... 6

**ANNEXES**

Annexe 1a : Fiche technique et certificat de conformité du broyeur de déchets verts

Annexe 1b : Fiche technique et certificat de conformité du broyeur de bois

Annexe 1c : Fiche technique et certificat de conformité de la pelleuse

Annexe 2 : Capacités financières de SVRB

v1	20/12/2024	Version initiale
----	------------	------------------

PERSONNES AYANT PARTICIPE A LA REDACTION DU DOCUMENT

Rédaction	SCHUTTE Léa	Ingénieure d'étude	
Relecture	BRACONOT Jean	Chef de projet	
Relecture/ Approbation	LOUDIN Philippe	Superviseur (gérant)	

# I CAPACITÉS TECHNIQUES

---

## I.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

La Société Vosgienne de Recyclage de Bétons (SVRB), créée en mars 2022, est actuellement déclarée pour une activité de broyage de béton sur son site localisé Voie de Chaume dans la zone d'activité de la commune de Lerrain (88).

L'exploitant projette également la mise en place d'une activité de transit, de regroupement et de tri pour bois dangereux de classe C.

## I.2 ORGANIGRAMME

Actuellement, la société ne peut identifier que son gérant, M. Damien GENTET.

Le recrutement des autres employés techniques et administratifs est conditionné à l'obtention de l'autorisation environnementale.

## I.3 EXPLOITATION-ENTRETIEN

### I.3.1 EFFECTIFS

1 à 2 salariés au maximum seront présents simultanément sur le site.

Les situations de travailleurs isolés seront évitées avec a minima 2 personnes présentes constamment.

### I.3.2 RYTHME D'ACTIVITÉ

Les jours d'ouverture de la plateforme sont du lundi au vendredi, aux horaires suivants :

- Matin : 8h00-12h00 ;
- Après-midi : 13h00-17h00.

Les opérations de broyage se dérouleront sur 2 à 5 jours, 5 à 6 fois par an.

Pour les apports de bois de classe C, ceux-ci seront épisodiques et associés à des marchés et chantiers spécifiques.

Une personne sera présente sur le site au niveau de la bascule pour réceptionner les arrivages de béton et de bois dangereux.

L'ensemble de ces opérations seront réalisées uniquement en journée.

### **I.3.3 CONSIGNES D'EXPLOITATION**

Les consignes d'exploitation sont connues des employés intervenant sur le site. Elles seront également communiquées aux sous-traitants susceptibles d'intervenir sur le site.

L'arrêté d'exploitation en cours de validité sera affiché à l'entrée du site.

### **I.3.4 SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION**

En dehors des horaires d'activité, des caméras de surveillance ainsi qu'un détecteur de présence avec alarme s'activeront en cas de détection de présence humaine. M. GENTET en sera informé directement via son téléphone portable.

En cas d'accidents ou d'incidents, le personnel consignera ses observations, actions et remarques sur ces derniers dans un registre. Ces événements seront rapportés à l'inspection des installations classées.

### **I.3.5 FORMATION DU PERSONNEL**

Le personnel de SVRB présent sur le site bénéficiera de formations (internes ou externes) adaptées à leur métier, qui seront entre autres :

- L'autorisation de conduite et/ou le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) ;
- La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ;
- La formation Equipier de Première Intervention (EPI) ;
- Formations liées aux risques incendies, avec des exercices organisés périodiquement ;
- Formations liées à la vérification et à l'application des règles de sécurité sur site ;
- Formations liées aux moyens de protection et de prévention, dont la mise en service de la vanne d'obturation du réseau.

### **I.3.6 ENTRAÎNEMENT DES POUSSIÈRES ET DE BOUE – PROPRETÉ DE L'INSTALLATION**

Les véhicules lourds entrants et sortants contenant les bétons et le bois circulent sur des voies revêtues de graves pendant leurs trajets. Le lavage des roues des véhicules n'est donc pas nécessaire.

Un dallage béton est mis en place au niveau de la zone de stockage du bois dangereux.

Le personnel assurera le nettoyage et l'entretien du site, notamment le nettoyage manuel des éventuels déchets présents dans les lots reçus, au niveau de la bascule et du stockage de bois dangereux.

## **I.4 EQUIPEMENTS ET UTILITES**

### **I.4.1 MATÉRIEL UTILISÉ**

Les équipements présents sur le site et dédiés à son exploitation sont les suivants :

- Equipement présent sur le site périodiquement, en location :

- 1 Broyeur portatif ARJELES adapté aux déchets à broyer (bétons) fonctionnant au Gasoil Non Routier (GNR), d'une puissance de 129 kW (179 ch), uniquement présent sur site lors des campagnes de broyages, loué à un prestataire extérieur ;
- Equipement mutualisé avec la société GENTET SARL, dont M. GENTET est également gérant :
  - 1 pelle sur chenilles 220X JCB fonctionnant au GNR d'une puissance d'environ 129 kW (173 ch) ;
  - 1 chargeuse sur pneus WA380-8 KOMATSU, fonctionnant au GNR avec moteur de 143 kW (194 ch).

Les fiches techniques de ces équipements sont disponibles en annexe 2a, 2b et 2c.

Le chargement/déchargement du bois sur le rack sera effectué par des camions-grues avec du personnel formé et spécialisé (grumiers).

L'entretien courant des engins propres à SVRB sera réalisé par le personnel de la société (hors broyeur qui fait l'objet d'une location).

Une Vérification Générale Périodique (VGP) sera réalisée par prestataire externe.

L'exploitant fera réaliser par une entreprise spécialisée des contrôles annuels sur les extincteurs et des systèmes de surveillance.

## 1.5 GESTION DES REJETS

La gestion des effluents rejetés par l'installation est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Gestion des rejets**

Effluent rejeté	Réseau de collecte	Traitement éventuel
Eaux pluviales de ruissellement	Réseau interne du site puis vers bassin de rétention avant rejet au milieu naturel	Séparateur à hydrocarbures classe I (rejet 5 mg/l) avant bassin de retenue
Eaux pluviales ruisselant sur le rack de bois dangereux	Rétention propre à la zone de stockage du bois dangereux	Evacuation en tant que déchets par un prestataire spécialisé
	Avaloir et réseau en point bas dirigés vers le bassin de rétention (en cas d'évènement accidentel)	Séparateur à hydrocarbures classe I (rejet 5 mg/l) avant bassin de retenue (en cas d'évènement accidentel)

### 1.5.1 POINTS DE REJET

Un seul point de rejet vers le bassin de rétention sera présent pour les eaux pluviales. Celui-ci est localisé au Sud-Ouest du site, à proximité du stockage de bois dangereux.

## **I.5.2 GESTION DES EFFLUENTS**

Les rejets aqueux d'eaux pluviales feront l'objet d'un traitement via séparateur à hydrocarbures avant d'être rejetés uniquement au milieu naturel via un fossé naturel présent en bordure du site.

Le débit de rejet est limité à 3 L/s.

Les séparateurs à hydrocarbures sont inspectés a minima à fréquence annuelle et curés en cas de constatation de pollutions solides ou dissoutes importantes.

Aucun effluent industriel ou d'eaux usées ne sera produit.

Un échantillonnage sur les eaux avant rejet permettra la vérification du respect des valeurs limites de rejets.

## **I.6 CONSOMMATION D'EAU**

Le site est raccordé au réseau d'eau potable de la commune.

La consommation d'eau annuelle est estimée comme étant nulle, étant donné l'absence d'usage d'eau sur site, et la mutualisation des espaces sanitaires et de restauration avec la société GENTET SARL en face du site.

## **I.7 INCENDIE**

### **I.7.1 LOCALISATION DES RISQUES**

Les dangers identifiés sur site sont les suivants :

- Incendie au niveau du broyeur dans la zone de broyage et stockage du béton ;
- Incendie du stockage de bois dangereux ;
- Court-circuit et feu électrique dans le bungalow ;

Le plan de localisation des risques est disponible en page suivante.

Une étude de dangers (jointe au dossier) détaille les scénarii accidentels et la gestion des risques associée sur le site.

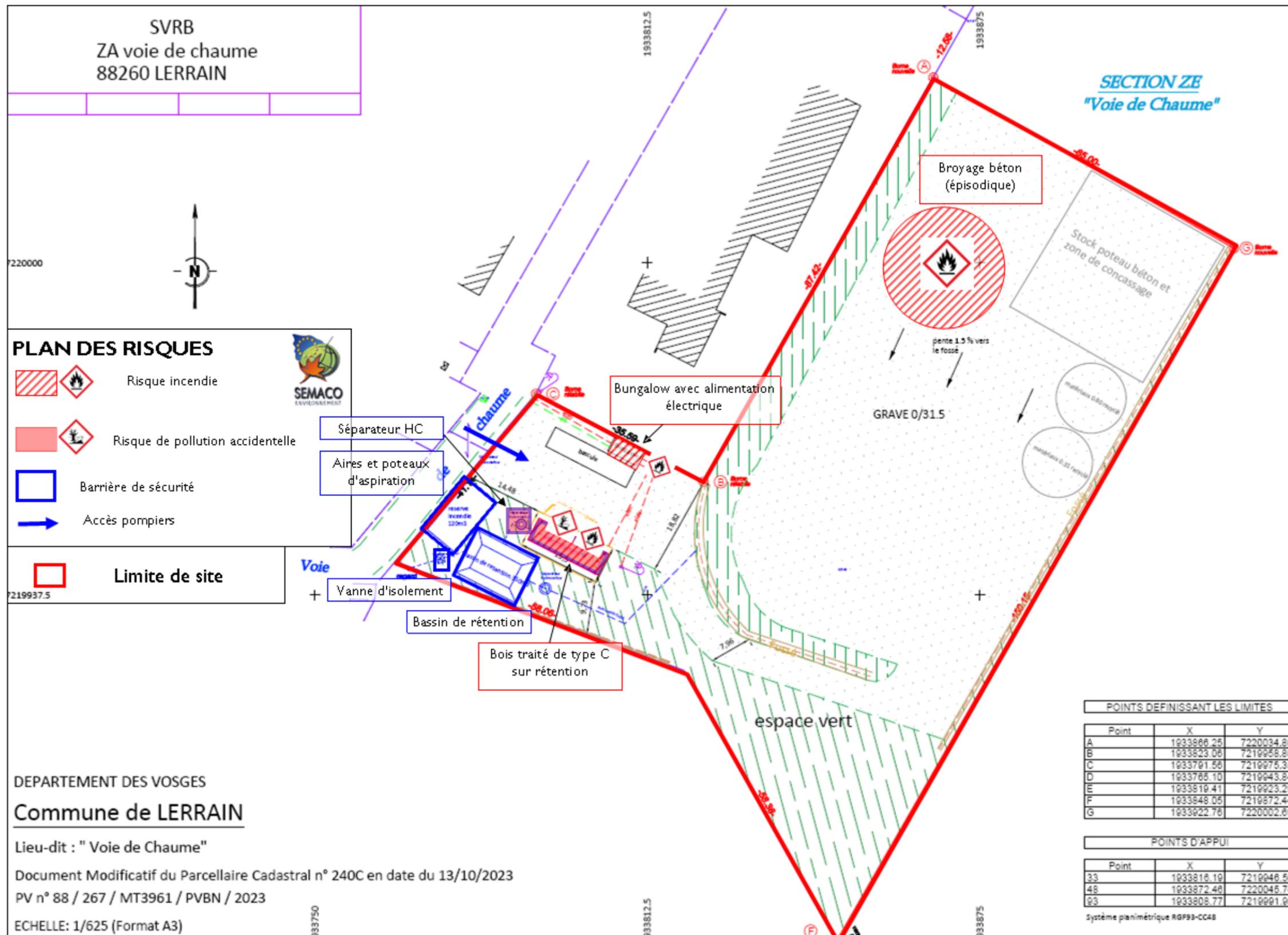


Figure I : Plan de localisation des risques

## 1.7.2 COMPORTEMENT AU FEU

Le stockage de bois dangereux sera réalisé en rack sur un sol bétonné, éloigné des autres stockages présents sur le site, et suffisamment éloigné de la voie de circulation interne au site et du pont bascule pour laisser une largeur de passage hors flux thermique.

La hauteur maximale des racks sera de 3 m pour un volume de 31 m<sup>3</sup>, permettant d'empêcher tout risque d'effet domino ou irréversible hors site.

Le détail de la modélisation des flux thermiques issus d'un incendie est présenté dans l'étude des dangers.

## 1.7.3 MOYENS D'ALERTE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les moyens de lutte contre l'incendie seront matérialisés sur un plan "sécurité", qui matérialisera également la vanne d'obturation permettant de confiner des eaux souillées sur le site.

Les plans localisant les dispositifs de lutte ainsi que les installations et les risques seront disponibles pour les services de secours.

### 1.7.3.1 Détection et alerte

Le moyen d'alerte des services de secours et de lutte contre d'incendie est un téléphone portable, constamment porté par les employés présents sur site lors des périodes d'ouverture.

Le site sera suivi constamment, en période d'activité ou non, par de la vidéosurveillance.

Un système de détection anti-intrusion sera mis en place sur le site.

### 1.7.3.2 Dispositifs de sécurité internes au site

Le site de la plateforme sera équipé de dispositifs de sécurité de type extincteurs adaptés aux risques à défendre (eau pulvérisée, poudre ABC et CO<sub>2</sub>) avec un extincteur portatif sur roulettes stocké proche du bungalow, des extincteurs liés au risque incendie propre au bungalow, un extincteur lié et installé sur le broyeur.

L'exploitant fera réaliser des contrôles annuels sur les extincteurs conformément à la réglementation.

### 1.7.3.3 Dispositifs de sécurité externes au site

Les moyens externes de défense incendie du site projetés seront une réserve d'eau de 120 m<sup>3</sup>, sous forme de bache souple dont le poteau et l'aire d'aspiration seront localisées sur le site, proches de l'entrée de la plateforme.

Le tout sera réalisé conformément aux prescriptions du RDDECI<sup>1</sup> des Vosges.

Ces différents moyens permettent de respecter les prescriptions réglementaires et fournissent des débits supérieurs à ceux calculés pour couvrir le risque (60 m<sup>3</sup>/h à fournir pendant 2h, soit 120 m<sup>3</sup>).

<sup>1</sup> Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie

#### **I.7.4 RÉTENTIONS ET ISOLEMENT DU SITE**

Un confinement des eaux d'extinctions d'incendie ou les eaux polluées déversées accidentellement est prévu au niveau du bassin de rétention d'une capacité d'environ 350 m<sup>3</sup>, localisé au Sud-Ouest de la plateforme et dimensionné pour récolter à la fois les eaux pluviales issus d'évènements exceptionnels et également les eaux souillées issues d'un incendie (selon formulaire D9A).

Une vanne d'obturation sera à activer sur le réseau d'eaux pluviales pour réaliser le confinement dans le bassin.

Selon les résultats des analyses sur ces eaux, celles-ci pourront être rejetées dans le réseau ou devront être pompées pour évacuation en centre de traitement hors site.

#### **I.8 ODEURS**

L'activité du site n'engendre aucune odeur.

#### **I.9 BRUIT ET VIBRATIONS**

Les sources de bruits sont liées principalement à l'activité de broyage et de manière secondaire aux autres engins et camions.

Les émissions de bruit ont fait l'objet d'une étude acoustique ayant mis en évidence des niveaux de bruit en limite de site lors du fonctionnement du broyeur compris entre 47,0 et 68,0 dB(A). Hors fonctionnement du broyeur, c'est-à-dire la majeure partie du temps, les niveaux de bruit sont compris entre 21,0 et 33,5 dB(A).

Aucune source de vibration n'est recensée dans le cadre du projet.

## 2 CAPACITÉS FINANCIÈRES

---

Les capacités financières de l'exploitant sont présentées en annexe de ce document.